



Droit alimentaire envers sa "belle mère" pour un concubin

Par **mr vervinck**, le **27/02/2009** à **19:04**

bonjour,

je vie en concubinage depuis 28 ans nous avons eu un enfants ensemble.

ma question: la mère de ma concubine est placé en maison de retraite médicalisée, n' ayant d'autres ressource que sa pension une assistante sociale effectue donc une enquête auprès des enfants .n étant donc pas marié doit-je également me plier a la demande de document (impots,feuille de salaire ,dettes ect...) l' assistante sociale répond que du moment que nous avons eu un enfant ensemble je devient solidaire de ma concubine.je ne le pense pas il y a deja eu des cas de jurisprudence ou le concubin est en droit de refuser n'étant pas marié .pour mon fils je sais que lui peut avoir a répondre a cette demande.je n'ai pas de gros revenus a caché ce n'est pas cela mais cela reste ma vie privé et je tiens a la conservé.

merci